

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2064

Lyon-Rio 2016 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Attribution d'une subvention complémentaire de 5 050 euros à Auriane Mallo (Lyon Epée Métropole) - Avenant à la convention de parrainage conclue avec ce sportif de haut niveau

Direction des Sports

**Rapporteur** : M. CUCHERAT Yann

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2064 - LYON-RIO 2016 - SOUTIEN INDIVIDUEL AUX ATHLETES DE HAUT NIVEAU - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE DE 5 050 EUROS A AURIANE MALLO (LYON EPEE METROPOLE) - AVENANT A LA CONVENTION DE PARRAINAGE CONCLUE AVEC CE SPORTIF DE HAUT NIVEAU (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leur discipline respective, ces sportifs contribuent au rayonnement de la Ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Ces sportifs lyonnais sont aidés par la Ville de Lyon dès lors qu'ils préparent des échéances sportives d'importance. Le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports reconnaît annuellement la progression des champions en les inscrivant sur les listes dites de « haut niveau », après avis des fédérations.

Par délibération du Conseil municipal du 23 novembre 2015, vous avez approuvé l'attribution de subventions à 19 sportifs de haut niveau dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, la Ville de Lyon s'engageant, dans le cadre de conventions de parrainage, à les financer en fonction de leur classement dans les catégories suivantes :

- Catégorie A = sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe.

- Catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir.

Dont les montants pour l'année 2015 sont :

- catégorie A : 7 050 €

- catégorie B : 2 000 €.

Auriane Mallo, sociétaire de l'Association « Cercle Bellecombe Lyon – Lyon Epée Métropole », dont le siège est situé 38 rue de la Viabert à Lyon 6<sup>e</sup>, a été classée en catégorie B par la Commission technique réunie le 22 septembre 2015 et a donc obtenu un soutien de la Ville à ce titre de 2 000 €.

A la date de cette Commission technique, il apparaît que cette athlète était déjà présente sur la liste « Elite » du Ministère des Sports, du fait de sa place

de demi-finaliste aux championnats du monde 2015. Au vu de ce statut, elle est donc éligible en catégorie A (7 050 €).

Compte-tenu de ces éléments, je vous propose d'allouer à Auriane Mallo et à l'Association « Cercle Bellecombe Lyon – Lyon Epée Métropole », une subvention de 5 050 € à titre de complément dans le cadre d'un avenant à la convention de parrainage déjà souscrite.

Vu ladite convention de parrainage ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 5 050 euros est allouée à Auriane Mallo et à l'Association « Cercle Bellecombe Lyon – Lyon Epée Métropole » dont elle est sociétaire.

2. L'avenant à la convention de parrainage susvisé, établi entre la Ville de Lyon, l'Association « Cercle Bellecombe Lyon – Lyon Epée Métropole » et Auriane Mallo, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Le montant de la subvention sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2016, article 6574, fonction 40, programme « SP CLUBS », opération « SPELITE », ligne de crédit 76970.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT